

## **Conditions de tournage dans la salle de lecture et sur le palier de la bibliothèque Thiers**

- Toute demande de tournage en salle de lecture sera soumise à l'appréciation du Conservateur en chef et de l'Administrateur de la Fondation, notamment en raison des activités propres à la Bibliothèque ;
- La présence d'un gardien agréé par la Fondation est indispensable ;
- Il est interdit de toucher aux livres et aux décors (lampes sur les tables, vases sur la cheminée, tableaux aux murs, etc.) ;
- Les tournages légers, à l'aide d'une ou deux caméras manuelles, seront accueillis prioritairement ;
- Il en sera de même pour les interviews de personnalités ayant si possible un rapport avec le lieu (écrivains, historiens, académiciens...) ;
- Les demandes d'autorisation de tournage nécessitant un grand déploiement de matériel feront l'objet d'un examen détaillé ;
- Le réseau électrique étant fragile, les branchements nécessaires aux tournages très légers devront se faire dans les prises situées au bas des plinthes, et non sur la table ni dans les multiprises des bureaux (puissance à préciser) ;
- Pour ce qui concerne les tournages plus importants, le choix portera sur l'installation d'une ligne électrique provisoire (boîtier forain) ou l'utilisation d'un groupe électrogène.